

En période d'épidémie, afin de ne pas contribuer à la propagation du virus, **IL EST PRIMORDIAL DE PROTÉGER LES INTERVENANTS** (et, indirectement, leur entourage), mais également de prendre en compte la situation du client et de son personnel si l'intervention a lieu dans une zone en activité.

Ce document liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux salariés appelés à se déplacer pour **EXÉCUTER DES TÂCHES CHEZ UN PROFESSIONNEL**.



**POUR L'INTERVENANT** : il convient de questionner chaque salarié sur son état de santé (voir fiche OPPBTP : <https://bit.ly/2wCD0kW>) et, si besoin, de l'orienter vers son médecin traitant afin d'évaluer la nécessité de lui délivrer un arrêt de travail.

**RAPPEL** : l'intervenant ne peut pas être une personne à risque de santé élevé<sup>1</sup> au vu de l'épidémie en cours, **il doit demander un arrêt de travail à distance** (télédéclaration sur <https://declare.ameli.fr>) **et ne pas travailler**.



**POUR LE CLIENT** : tous les points figurant dans le questionnaire en annexe doivent être cochés « OUI » dans la deuxième colonne (ou « sans objet »). À défaut, une solution de prévention est mentionnée dans la cinquième colonne, permettant alors de cocher « OUI » dans la colonne de droite. Si un seul de ces éléments ne peut être strictement respecté ou remplacé par une procédure adaptée, **l'intervention ne pourra pas avoir lieu. Une aide au remplissage du questionnaire figure en annexe de la présente fiche.**



**ATTENTION** : cette fiche ne couvre pas le cas de l'intervention simultanée, pour le client, de plusieurs entreprises sur le site.

## AVANT L'INTERVENTION

**VALIDER PAR ÉCRIT LES CONDITIONS D'INTERVENTION PERMETTANT DE RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES EN REMPLISSANT LE QUESTIONNAIRE (EN ANNEXE) AVEC LE CLIENT.**

- Pour les opérations relevant d'un plan de prévention<sup>2</sup> (décret de 1992), mise à jour directement par le donneur d'ordre et l'intervenant.

**METTRE À LA DISPOSITION DU SALARIÉ UN KIT ANTI-COVID-19 CONTENANT :**

- si rapprochement à moins d'un mètre, même ponctuel, avec toute personne présente sur site ou tout autre intervenant, des masques à usage non sanitaire de catégorie I (filtration supérieure ou égale à 90 % selon la note DGS/DGE/DGT du 29 mars 2020) au minimum ou de protection supérieure (voir tableau OPPBTP en cliquant ici : <https://bit.ly/2RF9zGt>) et des lunettes de protection ;
- du gel hydroalcoolique (et de l'eau et du savon liquide s'ils ne peuvent être fournis par le client) ;

- des essuie-mains jetables ;
- des lingettes désinfectantes ;
- un sac à déchets sanitaires ;
- des gants adaptés à la tâche.

**MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL ET DES FOURNITURES**

- ① Organiser la mise à disposition du matériel et des fournitures pour réduire au maximum le nombre de passages du personnel au dépôt.
- ② Prévoir, si possible, un stockage des fournitures et des matériaux pour plusieurs jours sur le chantier ou dans les véhicules.
- ③ Le cas échéant, organiser une logistique centralisée pour alimenter les chantiers (livraison par le dépôt et les fournisseurs directement sur chantier).
- ④ Éviter l'utilisation du matériel et des équipements présents sur place.
- ⑤ Attribuer les outillages de façon individuelle. En cas d'utilisation partagée, désinfecter les outillages entre chaque intervenant.

1. Voir la liste établie par le Haut Conseil de la santé publique (<https://declare.ameli.fr/assure/conditions>).  
2. Le plan de prévention est établi pour les travaux d'entretien ou de maintenance.



## DÉPLACEMENT

- 1 Délivrer l'autorisation de déplacement professionnel <https://bit.ly/2VducM9>.
- 2 Mise à disposition de lingettes désinfectantes et de gel hydroalcoolique dans le véhicule.
- 3 Privilégier les modes de transport individuel. Recourir, le cas échéant, au véhicule personnel lorsque c'est possible.
- 4 • À défaut de fournir un véhicule par intervenant, veiller à assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes (une personne par rang au maximum et en quinconce si plusieurs rangs). En cas d'impossibilité et uniquement pour des rangs de trois places (attention : le rang arrière d'une berline est considéré comme un rang de deux places), installer un maximum de deux personnes par rang, aux extrémités, et leur faire porter un masque de protection respiratoire.
- 5 Dans le cas d'une utilisation partagée de véhicule et pour les engins (utilisation en alternance), prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs à l'aide de lingettes désinfectantes.

## PENDANT L'INTERVENTION

### RESPECTER LE MODE OPÉRATEUR SUIVANT :

- si l'intervention est effectuée à mains nues, se laver les mains toutes les deux heures au minimum (lavage avec eau + savon liquide ou gel hydroalcoolique conformément aux préconisations) ;
- en cas de coactivité avec le client, s'assurer qu'à tout moment la distance minimale d'un mètre pourra être respectée vis-à-vis de toute personne travaillant pour le client ;
- respect de la distance minimale d'un mètre entre les intervenants ou port du masque et des lunettes de protection dans les conditions définies précédemment si la distance de sécurité ne peut pas être respectée durant toute l'intervention. Manipulation suivant le tutoriel en cliquant ici : <https://cutt.ly/ft9GULS> (masque à changer toutes les deux à trois heures d'utilisation selon les préconisations du fabricant, en cas de détérioration et après chaque retrait, même partiel) ;
- dans le cas de port des gants adaptés à l'activité, se laver les mains avant de les mettre et après les avoir enlevés ;

- réaliser les travaux sans porter les mains au visage (le cas échéant, se laver les mains avant et après) ;
- en cas de non-port permanent des gants adaptés à l'activité : si les salariés sont amenés à s'échanger des outils ou du matériel entre eux, les désinfecter avant échange ; limiter le prêt de matériel entre compagnons ;
- placer les déchets dans un sac fermé et les emporter ;
- désinfecter à l'aide d'une lingette les zones qui ont été en contact avec l'intervenant ou prévoir cette action à la charge du client (voir la question 10 du questionnaire) ;
- placer les déchets dans un sac fermé et les emmener en fin de poste / journée / travaux ;
- en fin d'intervention, mettre les équipements de protection individuelle (EPI) jetables (gants) dans un sac à déchets ;
- se laver les mains ;
- revenir au véhicule ;
- enlever les EPI non jetables, les placer dans un sac spécifique fermé, avant de les nettoyer ;
- désinfecter à l'aide de lingettes désinfectantes les masques et les lunettes non jetables (face externe et interne) et le matériel utilisé ;
- utiliser du gel hydroalcoolique avant de reprendre le véhicule.

## REPAS

- 1 Organiser avec le client la pause repas pour limiter le nombre de personnes dans la zone repas.
- 2 Enlever les gants de travail (dans la poche).
- 3 Se désinfecter les mains à l'aide de gel hydroalcoolique avant d'entrer dans la zone de repas.
- 4 Se laver les mains avec eau et savon liquide une fois dans la zone de repas.
- 5 Passer un désinfectant sur les poignées, boutons de matériel... avant toute utilisation.
- 6 Respecter la distance minimale d'un mètre avec toute autre personne (procéder à l'aération du lieu si possible).
- 7 Procéder avant et après le repas à la désinfection des surfaces de contact.
- 8 Privilégier le Thermos et la gamelle individuels.

Le document devra être signé par les deux parties et conservé par l'entreprise.  
Une copie pourra être adressée au client.

Nom du client : .....

Nom de l'entreprise : .....

Référence de la commande ou du devis : .....

Nature de l'intervention : .....

« Conditions de l'intervention :  
(préciser l'environnement de travail et les éventuelles particularités de l'intervention) » : .....

.....  
.....

Établi le : .....

Responsable des travaux ou rédacteur autre : .....

POUR BIEN ORGANISER MON CHANTIER	OUI	NON	Sans objet	Mesures de prévention adaptées <sup>1</sup>	OUI <sup>2</sup>
① Avez-vous prévu les conditions sanitaires spécifiques liées à la période de pandémie actuelle?			X		
② L'intervention est-elle située dans une zone isolée, isolable ou extérieure? En cas de milieu occupé, toute personne devra être maintenu à la plus grande distance possible de la zone d'intervention.			X		
③ S'il existe, votre plan de prévention a-t-il été mis à jour? (Mesures de prévention de l'épidémie sur le chantier, respect des gestes barrières, procédures d'accueil de mes personnels et fournisseur).					
④ Votre bon de commande, ou l'avenant pour la reprise du chantier, prévoit-il des clauses sur vos mesures générales de prévention et les risques liés à l'épidémie de coronavirus Covid-19, (conformes aux prescriptions des autorités sanitaires)?			X		
Ajout d'une situation particulière :					

1. À remplir si la case NON est cochée, voir les exemples en annexe.  
2. À cocher si les mesures de prévention adaptées sont en mises en place.

POUR TRAVAILLER EN SÉCURITÉ...	OUI	NON	Sans objet	Mesures de prévention adaptées <sup>1</sup>	OUI <sup>2</sup>
⑤ Le client confirme avoir prévu de s'organiser pour faire respecter la distance $\geq$ à 1 m et les gestes barrières par ses personnels dans nos zones d'intervention (parking, cheminements, zones de stockage, poste de travail) ?					
⑥ Avant notre intervention, le client a-t-il prévu le nettoyage et la désinfection de la zone d'intervention ?					
⑦ Le client peut-il mettre à disposition de nos personnels intervenants un point d'eau pour le lavage des mains et l'accès aux installations d'hygiène ? <b>Nota</b> : notre personnel intervenant a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : distance $\geq$ 1 m, port du masque, port de gants, lavage des mains, gestion des déchets...					
⑦bis Le nettoyage de ces installations est-il organisé ?					
⑧ Nos personnels intervenants peuvent-ils amener à pied d'œuvre du matériel encombrant si nécessaire à l'intervention (échafaudage, bétonnière...)? <b>Conseil</b> : ne pas utiliser le matériel du client disponible sur place.					
Ajout d'une situation particulière :					

AVANT DE QUITTER LE CHANTIER...	OUI	NON	Sans objet	Mesures de prévention adaptées <sup>1</sup>	OUI <sup>2</sup>
⑨ Notre personnel intervenant prévoit l'évacuation de tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé chaque fin de journée. Est-il possible d'utiliser votre benne de collecte ?					
⑩ Le nettoyage est pris en charge avec un produit désinfectant de la zone de travaux à la fin de notre intervention ? Définir préalablement à qui reviendra cette action (intervenants ou services dédiés du client).					
Ajout d'une situation particulière :					

1. À remplir si la case NON est cochée, voir les exemples en annexe.  
2. À cocher si les mesures de prévention adaptées sont en mises en place.

### CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

- Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord : **l'entreprise peut intervenir.**
- Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées : **l'entreprise ne peut pas intervenir.**
- Le client ne donne pas son accord : **l'entreprise ne peut pas intervenir.**

Nom et signature de l'entreprise		Nom et signature du client	
Fait à :	le :	Fait à :	le :

#### EXEMPLES DE MESURES DE PRÉVENTION ADAPTÉES

<p>① Avez-vous prévu les conditions sanitaires spécifiques liées à la période de pandémie actuelle ?</p>	<p>Voir document unique et PCA du client.</p>
<p>② L'intervention est-elle située dans une zone isolée, isolable ou extérieure ? En cas de milieu occupé, toute personne devra être maintenu à la plus grande distance possible de la zone d'intervention.</p>	
<p>③ S'il existe, votre plan de prévention a-t-il été mis à jour ? (Mesures de prévention de l'épidémie sur le chantier, respect des gestes barrières, procédures d'accueil de mes personnels et fournisseur).</p>	<p>En cas de co-activité entre l'entreprise intervenante et l'entreprise d'accueil, le Plan de prévention est obligatoire. À défaut, exiger sa rédaction avant intervention.</p>
<p>④ Votre bon de commande, ou l'avenant pour la reprise du chantier, prévoit-il des clauses sur vos mesures générales de prévention et les risques liés à l'épidémie de coronavirus Covid-19, (conformes aux prescriptions des autorités sanitaires) ?</p>	<p>Bien vérifier dans le marché la prise en charge des moyens de protection supplémentaires fournis par l'entreprise intervenante.</p>
<p>⑤ Le client confirme avoir prévu de s'organiser pour faire respecter la distance <math>\geq</math> 1 m et les gestes barrières par ses personnels dans nos zones d'intervention (parking, cheminements, zones de stockage, poste de travail) ?</p>	<p>Si impossibilité, même ponctuelle, prévoir EPI adaptés (masques et lunettes).</p>
<p>⑥ Avant notre intervention, le client a-t-il prévu le nettoyage et la désinfection de la zone d'intervention ?</p>	<p>S'accorder avec le client de la prise en charge de cette prestation</p>
<p>⑦ Le client peut-il mettre à disposition de nos personnels intervenants un point d'eau pour le lavage des mains et l'accès aux installations d'hygiène ? <b>Nota</b> : notre personnel intervenant a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : distance <math>\geq</math> 1 m, port du masque, port de gants, lavage des mains, gestion des déchets...</p>	<p>En l'absence de mise à disposition de ces commodités, l'entreprise pourra décider de ne pas intervenir. Le client peut aussi proposer une alternative qui devra être validée en amont.</p>
<p>⑧ Nos personnels intervenants peuvent-ils amener à pied d'œuvre du matériel encombrant si nécessaire à l'intervention (échafaudage, bétonnière...) ? <b>Conseil</b> : ne pas utiliser le matériel du client disponible sur place.</p>	<p>Des moyens de manutention sont-ils disponibles ? Les accès seront-ils sécurisés et suffisamment larges ? Le matériel peut-il être livré et désinfecté avant utilisation ?</p>
<p>⑨ Notre personnel intervenant prévoit l'évacuation de tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé chaque fin de journée. Est-il possible d'utiliser votre benne de collecte ?</p>	
<p>⑩ Le nettoyage est pris en charge avec un produit désinfectant de la zone de travaux à la fin de notre intervention ? Définir préalablement à qui reviendra cette action (intervenant ou services dédiés du client).</p>	<p>S'accorder avec le client de la prise en charge de cette prestation.</p>